



MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Fortierville :

QUE, conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle de perception général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 198, rue de la Fabrique à Fortierville;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE ces taxes seront payables selon les dates de versements inscrites au compte de taxes;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Heures et jours d'ouverture du bureau municipal :

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Donné à Fortierville ce 28^e jour du mois de janvier 2026.

Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Fortierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie de l'avis public sur le babillard du bureau municipal et sur le site web de la municipalité, conformément au règlement # 2018-05-132 adopté par le conseil municipal de Fortierville.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour du mois de février 2026.

Greffière-trésorière